

ELECTIONS des 11 et 12 février 2026
Conseil de l'IUT
COLLEGE des autres enseignants chercheurs et des personnels assimilés

PROCES VERBAL de PROCLAMATION des résultats

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1, L719-2, L721-1 et suivants, L713-9 et D719-1 et suivants,

VU le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

VU le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur,

VU l'arrêté DAJIM n° 185/2025 du 17 décembre 2025 portant organisation des élections au Conseil de l'IUT,

VU les procès-verbaux de dépouillement du scrutin en date du 12 février 2026,

Nombre de sièges	6
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	59
Nombre de bulletins dans l'urne	50
Taux de participation	84,75 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	47
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Quotient électoral	7,84

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
ContInUiTé	8	1
Pour l'IUT	4	0
Elise Daragon	6	1
Agir pour l'avenir	16	2
Pédagogiquement vôtre	13	2

Sont déclarés élus au 13 février 2026

Liste	Candidat	
ContInUiTé	Guesmi Amelle	Élue
Elise Daragon	Daragon Elise	Élue
Agir pour l'avenir	Canard Frédéric	Élu
Agir pour l'avenir	Caillouet Christelle	Élue
Pédagogiquement vôtre	Cabasson Aline	Élue
Pédagogiquement vôtre	Payan Frédéric	Élu

Dates du scrutin : du 11/02/2026 à 09h00 au 12/02/2026 à 17h00.

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Fait à Nice le 13 février 2026

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines et Modernisation
Florence PISANO



En application des dispositions des articles D.719-38 et suivants les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales